MAIRIE DE FELLERING



Département du Haut-Rhin

Nombre des membres du Conseil Municipal élus :

19

Conseillers en fonction:

18

Conseillers présents :

10

Conseillers absents:

8

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 06 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi six juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fellering s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire, après convocation légale du trente mai deux mille vingt-quatre.

<u>Présents</u>: Madame Nadine SPETZ, Maire, Monsieur Claude SCHOEFFEL, Madame Doris JAEGGY, Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoints, Monsieur Erick FISCHER, Madame Marie-France LUTHRINGER, Monsieur Daniel MOSER, Madame Virginie QUIRIN, Messieurs Jean-Jacques SITTER et Roger SPERISSEN, conseillers municipaux.

<u>Absents excusés</u>: Madame Peggy DOPPLER, Monsieur Aurélien FLUHR, Mesdames Cosmina HOFFER et Arlette LUTTENBACHER (procuration à Madame Nadine SPETZ), Messieurs Olivier SARDINI et Franck SCHUBERT et Mesdames Cécile STEMPFEL et Esther SZTAJNERT, conseillers municipaux.

Présents : 10 Pouvoirs : 1 Votants : 11

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Décisions prises par le Maire au titre de ses délégations en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 08 avril 2024
- 4. Affaires foncières : signature d'une concession de captage de source
- 5. Affaires foncières : signature d'un contrat de prêt à usage
- 6. Chasse: renouvellement des gardes-chasse
- 7. Chasse : agrément des permissionnaires lot de chasse n°5
- B. Finances : révision des tarifs de location pour le foyer communal
- 9. Forêt : demande de distraction du régime forestier
- 10. Forêt : demande d'application du régime forestier
- 11. Personnel communal : création d'un emploi permanent d'agent d'entretien
- **12.** Personnel communal : signature d'une convention dans le cadre de la réalisation d'une séquence d'observation en milieu professionnel
- **13.** Travaux : demande de subventions dans le cadre de la réhabilitation globale de l'école primaire
- 14. Urbanisme : validation du Plan de Gestion du Trafic (PGT) de la RD 1066
- 15. Divers et communication
 - a. Repas estival au Temple de Fellering le dimanche 7 juillet 2024
 - b. Élections européennes du dimanche 9 juin 2024
 - c. Crémation du bûcher le samedi 22 juin 2024

Absence d'auditeur

NS/DM/AM

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19h45.

Avant de débuter les points inscrits à l'ordre du jour, Madame le Maire excuse les membres absents et indique la procuration donnée.

N° 1. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Daniel MOSER, conseiller municipal est, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigné comme secrétaire de séance et est assisté de Madame Aurélia MONTEIRO, secrétaire générale.

N° 2. DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SES DÉLÉGATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la décision suivante :

Délégation 4° - marchés publics

Le 09/04/2024:

Signature d'un devis relatif à la prestation musicale pour l'animation du repas de Noël des aînés – association Barg Alm Krainer, Kruth : 620 euros (TVA non applicable – art. 293 B du CGI).

Le 10/04/2024:

Signature d'un devis relatif à la pose de tablettes aluminium au foyer communal – Mura Menuiserie, Ranspach : 976 euros HT, 1 171.20 euros TTC.

Le 12/04/2024:

Signature d'un devis relatif à la fourniture d'un défibrillateur pour la salle Alsatia et d'un boîtier mural pour le défibrillateur du foyer communal – Best of Santé Médical, Habsheim : 2 365 euros HT, 2 838 euros TTC.

Le 27/05/2024:

Signature d'un devis relatif aux travaux d'enrobés projetés – TRADEC, Oberhergheim : 6 500 euros HT, 7 800 euros TTC.

Le 30/05/2024:

- Signature d'un devis relatif au ravalement simple des façades de l'école et à la mise en peinture des encadrements SARL Entreprise Antonelli, Oderen : 52 398 euros HT, 62 877.60 euros TTC ;
- Signature d'un devis relatif au décapage des pierres de taille sur la façade de l'école Scherberich Monuments Historiques, Colmar : 67 370 euros HT, 80 844 euros TTC.

N° 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08 AVRIL 2024

Le procès-verbal de la séance du 08 avril 2024 dont copie a été envoyée au préalable à tous les conseillers municipaux, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, sans modification.

DELIB N°2024/40

N° 4. AFFAIRES FONCIÈRES : SIGNATURE D'UNE CONCESSION DE CAPTAGE DE SOURCE

Suite à la demande formulée par Monsieur Sylvain SOUR en date du 4 avril 2024 concernant l'entretien de la source qui alimente la maison de Messieurs Claude et Marcel JAEGER et celle de Monsieur Sylvain SOUR, il convient d'établir une convention de captage d'une source. Monsieur Sylvain SOUR expose également dans son courrier leur souhait de réaliser une clôture autour du captage afin d'éviter le piétinement des animaux pâturant aux alentours et ce afin de la pérenniser et d'assurer son bon fonctionnement. Il est important de préciser que la parcelle concernée est soumise à un bail à ferme

avec le GAEC Schoeffel-Pierrel. Cette convention est établie pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} juillet 2024 et court, par conséquent, jusqu'au 30 juin 2033.

Concernant la concession de captage de source, située section 15, parcelle 281, la redevance annuelle est fixée à 15 euros par foyer.

Après exposé de Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire en charge de la forêt, chasse, agriculture et environnement,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la conclusion d'une concession de captage de source (section 15, parcelle 281) au profit de Messieurs Claude et Marcel JAEGER et de Monsieur Sylvain SOUR aux conditions suivantes :
 - Durée : 9 années à compter du 1^{er} juillet 2024 ;
 - Redevance annuelle : 15 euros par foyer soit 30 euros ;
- AUTORISE les bénéficiaires à réaliser une clôture autour du captage ;
- ACCEPTE que la commune établisse ladite concession.

DELIB N°2024/41

N° 5. AFFAIRES FONCIÈRES : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRET À USAGE

La commune souhaite établir un contrat de prêt à usage (ou commodat) pour des biens à usage agricole au profit de Monsieur Raphaël VALENTIN, domicilié Batschinamatten à Fellering. Il est stipulé dans le contrat de prêt à usage qu'il doit pâturer avant la crémation du bûcher et à l'arrière saison.

La parcelle concernée est la parcelle n° 111, section 04 pour une surface de 1ha 87a 30ca.

Ce prêt est à usage gratuit et le commodat est conclu pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} novembre 2024, avec tacite reconduction à défaut de renonciation du contrat par l'une ou l'autre partie.

Monsieur Raphaël VALENTIN devra prendre les biens concernés dans leur état, les exploiter en veillant à ne commettre aucun abus ou dégradation, et les rendre à la commune à l'expiration du prêt. Il s'engage également à faire paître le bétail avant la crémation du bûcher.

Vu l'exposé de Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire en charge de la forêt, chasse, agriculture et environnement,

Vu le projet de commodat,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE le contrat de prêt à usage entre la commune et Monsieur Raphaël VALENTIN ;
- PRÉCISE que Monsieur Raphaël VALENTIN est tenu de pâturer avant la crémation du bûcher ;
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le contrat et tout autre document y afférent.

DELIB N°2024/42

N° 6. CHASSE: RENOUVELLEMENT DES GARDES-CHASSE

Madame le Maire expose la nécessité de procéder au renouvellement des gardes-chasse : en effet, les locataires des 5 lots de chasse communaux sont tenus de porter à la connaissance du conseil municipal

et de la Fédération départementale des Chasseurs du Haut-Rhin, pour avis, l'identité du ou des gardeschasses éventuellement choisis.

La liste des gardes-chasse pour la période 2024-2033 s'établit comme suit :

LOT N° 1

Monsieur Adrian STEINER, Président de la Société de chasse Saint-Nicolas, adjudicataire du lot intercommunal n°1, demande l'agrément d'un garde-chasse, Monsieur Pierre ROOS, domicilié 13 Chemin du Planschewasen 68470 FELLERING.

LOT N° 4

Monsieur Bertrand PIERRAT, adjudicataire du lot n°4, demande l'agrément de deux gardes-chasse :

- Monsieur Roland CLAUZEL, domicilié Chemin Alscher 68830 ODEREN
- Monsieur Patrick CHOFFEL, domicilié 81 Grand rue 68470 FELLERING

LOT N° 5

Madame Annick DOUHAY, adjudicataire du lot n°5, demande l'agrément de deux gardes-chasse :

- Monsieur Serge DOUHAY, domicilié 135 Grand rue 68820 KRUTH
- Monsieur Sébastien NAEGELEN, domicilié 90 Grand rue 68820 KRUTH

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ÉMET** un avis favorable concernant la liste des gardes-chasse présentée par les locataires des lots n°1, n°4 et n°5 pour la période 2024-2033.
- **DEMANDE** aux adjudicataires d'effectuer les démarches nécessaires auprès de l'administration pour l'obtention des agréments.

DELIB N°2024/43

N° 7. CHASSE: AGRÉMENT DES PERMISSIONNAIRES – LOT DE CHASSE N°5

Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire chargé de la forêt, chasse, agriculture et environnement informe l'assemblée délibérante que, suite à la relocation des baux de chasse, il y a lieu d'agréer les candidatures en qualité de permissionnaires pour le lot de chasse n°5 pour la période 2024-2033.

Madame Annick DOUHAY en tant que locataire du lot de chasse n°5, sollicite l'agrément en qualité de permissionnaires de :

- Monsieur Robin BRENDEL, domicilié 5 rue de la 1ère Armée 68340 RIQUEWIHR ;
- Monsieur Jean-Luc COLIN, domicilié 13 bis route du Charat 88540 BUSSANG;
- Monsieur Philipp JEGER, domicilié Höhenweg 2 8966 OBERWIL-LIELI (Suisse).

Après examen des dossiers,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DONNE** son agrément aux candidatures proposées ci-dessus en qualité de permissionnaires pour le lot de chasse n°5 ;
- **INSCRIT** en tant que nouveaux permissionnaires pour la période 2024-2033 la liste des personnes suivantes pour le lot de chasse n°5 : Messieurs Romain BRENDEL, Jean-Luc COLIN et Philipp JEGER.

N° 8. FINANCES: RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION POUR LE FOYER COMMUNAL

Par délibération du 11 janvier 2018 (délibération n°2018/07), le conseil municipal a validé, d'une part, la mise en place d'un contrat et d'un règlement de location obligatoire et, d'autre part, une grille tarifaire fixant les prix relatifs à la location du foyer communal et à la vaisselle.

Il convient de modifier la liste « remboursement vaisselle » suite à l'ajout de l'article « gobelet réutilisable » à 1€ l'unité en cas de perte ou de destruction. Les autres tarifs (location du foyer communal et remboursement de la vaisselle) restent inchangés.

Sur proposition de Madame le Maire,

Considérant qu'il convient d'abroger la délibération n°2018/07 en date du 11 janvier 2018 portant sur la mise en place d'un contrat et d'un règlement de location ainsi que sur la révision des tarifs de location du foyer communal.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le maintien d'un contrat de location et d'un règlement de location pour le foyer communal de Fellering ;
- FIXE une nouvelle grille tarifaire selon les conditions suivantes :

Location foyer communal	Journée	80.00€
	Soirée	160.00€
	Journée + soirée	200.00€
Remboursement vaisselle	Assiette creuse ou plate	2.50 €
	Assiette à dessert	2.00 €
	Tasse ou soucoupe à café	1.25 €
	Coupelle à dessert	0.60€
	Cuillère à soupe, fourchette, couteau	1.50 €
	Cuillère à café	0.20 €
	Verre ballon	1.40 €
	Verre à jus de fruit	1.00 €
	Verre à eau	0.50 €
	Flûte	2.20 €
	Cruche à eau	5.00 €
	Panier à pain	7.00 €
	Gobelet recyclable	1.00 €

- **AJOUTE** que cette présente délibération annule et remplace celle du 11 janvier 2018 (délibération n°2018/07) ;
- **PRÉCISE** que la présente délibération est valable jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération soit rendue exécutoire.

DELIB N°2024/45

N° 9. FORET : DEMANDE DE DISTRACTION DU RÉGIME FORESTIER

Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire chargé de la forêt, chasse, agriculture et environnement rappelle que, lors de la séance du conseil municipal en date du 13 décembre 2023,

l'assemblée délibérante a validé la distraction des parcelles n° 55, 56, 63, 64, 65 et 68 situées section n°04 pour une surface totale de 150.05 ares du régime forestier (délibération n°2023/106). Lors de la séance du conseil municipal en date du 08 février 2024, il a été décidé de soumettre de nouvelles parcelles au régime forestier pour une surface équivalente. Aussi, les parcelles n°64 (1ha 43a 33ca) et n°65 (7a 50ca), section 12, représentent une surface de 1ha 50a 83ca soit 150.83 ares ont été soumises au régime forestier. Or, ces deux délibérations ne précisaient pas que l'ONF était chargé, par délégation, d'instruire ce dossier c'est pourquoi il convient de prendre une nouvelle délibération précisant la délégation de l'ONF.

Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire chargé de la forêt, chasse, agriculture et environnement présente au conseil municipal l'opération de réhausse du lac de la Lauch, qui nécessite une distraction du régime forestier.

Les parcelles concernées par le projet sont énumérées dans le tableau suivant :

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface cadastrale de la parcelle		Surface à distraire par parc. cadastrale			
				ha	а	са	ha	а	са
Fellering	Lauchenweier	04	55		30	95		30	95
Fellering	Lauchenweier	04	56		31	27		31	27
Fellering	Lauchenweier	04	63		0	90		0	90
Fellering	Lauchenweier	04	64		4	62		4	62
Fellering	Lauchenweier	04	65		58	65		58	65
Fellering	Lauchenweier	04	68		23	66		23	66
				T	OTAL		1	50	05

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le projet tel qu'il est présenté ;
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, par la présente délibération, la distraction du régime forestier des parcelles cadastrales définies ci-dessus d'une contenance totale de 1.5 ha, classées en zone Nf au PLUi ;
- **CHARGE** l'Office National des Forêts de déposer auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté de distraction du régime forestier, conformément aux dispositions du Code forestier;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

DELIB N°2024/46

N° 10. FORET: DEMANDE D'APPLICATION DU RÉGIME FORESTIER

Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire chargé de la forêt, chasse, agriculture et environnement rappelle que, lors de la séance du conseil municipal en date du 13 décembre 2023, l'assemblée délibérante a validé la distraction des parcelles n° 55, 56, 63, 64, 65 et 68 situées section n°04 pour une surface totale de 150.05 ares du régime forestier (délibération n°2023/106). Lors de la séance du conseil municipal en date du 08 février 2024, il a été décidé de soumettre de nouvelles parcelles au régime forestier pour une surface équivalente. Aussi, les parcelles n°64 (1ha 43a 33ca) et n°65 (7a 50ca), section 12, représentent une surface de 1ha 50a 83ca soit 150.83 ares ont été soumises au régime forestier. Or, ces deux délibérations ne précisaient pas que l'ONF était chargé, par délégation, d'instruire ce dossier c'est pourquoi il convient de prendre une nouvelle délibération précisant la délégation de l'ONF.

Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire chargé de la forêt, chasse, agriculture et environnement présente au conseil municipal l'opération de réhausse du lac de la Lauch, qui nécessite une demande d'application du régime forestier.

Les parcelles concernées par le projet sont énumérées dans le tableau suivant :

Commune	Lieu-dit	Section	ection Parcelle I		Surface cadastrale de la parcelle		ра	e à distr r parc. lastrale	-	
				ha	а	са	ha	а	ca	
Fellering	Hagersbach	12	64	1	43	33	1	43	33	
Fellering	Hagersbach	12	65		7	50		7	50	
				T	OTAL		1	50	83	

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le projet tel qu'il est présenté;
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, par la présente délibération, l'application du régime forestier des parcelles cadastrales définies ci-dessus d'une contenance totale de 1.5 ha ;
- **CHARGE** l'Office National des Forêts de déposer auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté de distraction du régime forestier, conformément aux dispositions du Code forestier ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

DELIB N°2024/47

N° 11. PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT D'ENTRETIEN

Le Conseil Municipal, Sur rapport de Madame le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

Vu l'état du personnel de la commune ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un poste permanent d'agent d'entretien relevant des grades d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 31 heures (soit 31/35^{ème}), compte tenu d'un nouveau besoin ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de créer, à compter du 1^{er} juillet 2024, un emploi permanent d'agent d'entretien relevant des grades d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 8 heures (soit 31/35^{ème}).

Madame le Maire est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

- **CHARGE** Madame le Maire de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.
- **CHARGE** Madame le Maire de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

DELIB N°2024/48

N° 12. PERSONNEL COMMUNAL : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION D'UNE SÉQUENCE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Le service administratif de la mairie accueillera un élève du lycée SCHEURER-KESTNER de Thann, dans le cadre de la réalisation d'un stage d'observation en milieu professionnel. Ce stage est prévu durant la semaine allant du 24 au 28 juin 2024.

Une convention doit être signée par le Maire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de stage d'observation en milieu professionnel ou tout autre document y afférent dans le cadre de la réalisation d'un stage de classe de seconde, durant la semaine allant du 24 au 28 juin 2024 en accord avec le lycée SCHEURER-KESTNER de Thann.

DELIB N°2024/49

N° 13. TRAVAUX : DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION GLOBALE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et des services techniques détaille le projet de réhabilitation globale de l'école primaire qui sera porté par la commune courant 2024/2025. Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de présenter le dossier auprès de présenter le dossier auprès de la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds Communal Alsace et de la Région au titre du programme Climaxion. Des subventions à hauteur de 20 à 40 % des dépenses éligibles peuvent être sollicitées selon le plan de financement présenté.

Ces travaux portent sur le décapage de pierres de taille, le ravalement des façades, le remplacement de la chaudière et la rénovation de l'éclairage (passage en leds). Après avoir fait établir plusieurs devis, il s'avère que les offres ayant le meilleur rapport qualité/prix sont les suivantes :

- Décapage de pierres de taille :

Entreprise retenue: SCHERBERICH Monuments Historiques, 164 rue de Ladhof, 68000 COLMAR

Montant HT: 67 370 euros Montant TTC: 80 844 euros

Taux TVA: 20%

- Ravalement des façades :

Entreprise retenue: Antonelli, 8 rue Bel Air, 68830 ODEREN

Montant HT: 52 398 euros Montant TTC: 62 877.60 euros

Taux TVA: 20 %

- Remplacement des chaudières :

Entreprise retenue: Kraft SARL, 10 rue de Kelm, 68470 FELLERING

Montant HT: 31 752.12 euros Montant TTC: 38 102.54 euros

Taux TVA: 20%

- Remplacement des luminaires (éclairage leds) :

Entreprise retenue: Electis, 5 rue du Sundgau, Zone d'activités « Jeune Bois », 68270 WITTENHEIM

Montant HT: 6 303.10 euros Montant TTC: 7 563.72 euros

Taux TVA: 20%

Vu l'exposé de Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ÉMET UN AVIS FAVORABLE au projet de réhabilitation globale de l'école primaire ;
- APPROUVE le plan de financement joint à la présente délibération ;
- **CHARGE** Madame le Maire de solliciter des subventions auprès de la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds Communal Alsace et de la Région Grand Est / ADEME dans le cadre du programme Climaxion ;
- **AFFIRME** que les montants mentionnés ont été inscrits au budget communal 2024 (M57 abrégée article 231 Immobilisations corporelles en cours)
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document y afférent ;
- AUTORISE Madame le Maire à débuter les travaux envisagés.

DELIB N°2024/50

N° 14. URBANISME: VALIDATION DU PLAN DE GESTION DU TRAFIC (PGT) DE LA RD 1066

Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et des services techniques explique que le Plan de Gestion du Trafic de la RD 1066 – Vallée de la Thur atteint sa phase de mise en place opérationnelle. Ce document est le fruit d'une démarche fine et complexe conduite en lien étroit avec les conseillers du canton et l'ensemble des acteurs institutionnels et locaux. Il permettra de gérer au mieux les futurs événements routiers perturbants en proposant des alternatives de déplacement adaptées et en assurant une gouvernance partagée entre la Collectivité européenne d'Alsace, les communes et les forces de l'ordre.

Monsieur Frédéric GRUNENWALD présente la dernière version du Plan de Gestion du Trafic (PGT), constitué du volet organisationnel et du volet technique ainsi que le projet d'arrêté conjoint. Les fichesaction n°13 à 17 concernant tout particulièrement la commune de Fellering.

Le Président de la Collectivité européenne d'Alsace, Monsieur Frédéric BIERRY, a adressé un courrier à la mairie de Fellering en date du 2 mai 2024 par lequel il sollicite Madame le Maire afin de soumettre ces documents à l'avis du conseil municipal pour avis afin de pouvoir ensuite signer l'arrêté instituant ce Plan de Gestion du Trafic (PGT) de la RD 1066.

Vu l'exposé de Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ÉMET UN AVIS FAVORABLE concernant le Plan de Gestion du Trafic de la RD 1066;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, à signer l'arrêté instituant le Plan de Gestion du Trafic de la RD 1066.

N° 15. DIVERS ET COMMUNICATION

a. Repas estival au Temple de Fellering le dimanche 7 juillet 2024

Madame le Maire explique que le Temple de Fellering organise son traditionnel repas estival le dimanche 7 juillet et invite les conseillers à prendre part aux festivités.

b. Élections européennes du dimanche 9 juin 2024

Madame le Maire demande si tous les conseillers ont bien reçu leur programme pour cette journée : l'ensemble des élus répond par l'affirmative.

c. Crémation du bûcher le samedi 22 juin 2024

Madame le Maire explique les différentes restrictions qui ont été imposées aux conscrits cette année avec, notamment, la mise en place d'une jauge à 1 500 personnes. Des personnes seront présentes aux différents barriérages (trois entrées) afin de distribuer des bracelets pour accéder au site et ainsi pouvoir limiter le public.

Un débat s'ouvre concernant les distances de sécurité à mettre en œuvre entre le public et le bûcher, imposées par le Groupement Prévisions Opérations du SIS 68 et qui sont intenables en raison de la situation géographique du site du Hasenbuhl.

Rapports du Maire et des Adjoints :

- ♣ Madame Nadine SPETZ, Maire de la commune :
- Repas mi-mandat prévu le 31 août : une invitation va parvenir aux conseillers prochainement.
- Retour sur le séjour à Donville-les-Bains : tout s'est bien déroulé malgré l'absence de Chantal qui nous a quittés récemment.
- Cérémonie du 8 mai à Wildenstein : Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint, a remplacé Madame le Maire, absente en raison du séjour à Donville-les-Bains.
- Regroupement Pédagogique Concentré : l'élection du bureau du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) a eu lieu en mai Madame le Maire est Présidente, Madame Doris JAEGGY, assesseur et Madame Aurélia MONTEIRO, secrétaire.
- Aire de jeux : des agressions verbales de la part du requérant lors de la journée citoyenne sont à déplorer.
 - Monsieur Claude SCHOEFFEL, premier Adjoint :
- Réunion avec les parapentistes le 21 mai en mairie : gestion du stationnement, des toilettes, etc. Différents problèmes ont été soulevés concernant le site de décollage du Treh. La convention déjà signée pour le site du Treh arrivant à échéance en juin 2025, devra être revue ; elle sera également à appliquer pour les sites du Siebach et du Drumont. Monsieur Jean-Jacques SITTER, conseiller municipal, estime qu'il serait bon de développer l'offre touristique en lien avec le vol libre.
- Réunion avec le PNRBV (Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges) au sujet de l'APB (Arrêté de

Protection Biotope) Drumont-Tête de Fellering concernant les futurs travaux, la signalétique et l'extension du périmètre de l'APB. Certains points seront à délibérer lors de la prochaine de séance du conseil municipal, notamment l'extension du périmètre.

- Conventions relatives aux abris de chasse : prise de photographies de tous les chalets et géolocalisation pour les annexer aux contrats.

Madame Doris JAEGGY, deuxième Adjointe :

- Cérémonie le 7 mai avec dépôt de gerbe au Monument aux Morts à Fellering.
- Journée citoyenne : moins de bénévoles que l'an passé (environ 70 personnes) mais il faut noter le grand dynamisme des participants qui a permis de réaliser tous les chantiers.
- Inauguration de la MAM à Malmerspach le 1^{er} juin : présence de 4 assistantes maternelles qui accueillent des enfants de 0 à 6 ans.
- Feuillet de juin en cours de finalisation : étant donné qu'un article concerne le bûcher, il est attendu que les conseillers le distribuent avant le 22 juin.
- La kermesse de l'école aura lieu le 15 juin à la salle Alsatia.
- Concert de Geri aura lieu le dimanche 16 juin : cet événement est organisé par le comité de jumelage.
- Olympiades dans le cadre des JO : journée d'ouverture officielle avec les élus de la vallée le 6 juin à la piscine de Wesserling.
 - Monsieur Frédéric GRUNENWALD, troisième Adjoint :

- <u>Église</u> :

La commission d'accessibilité nous a proposé un avis favorable suite à l'enregistrement et au classement en ERP du bâtiment. Une dérogation est néanmoins nécessaire : en effet, une personne devra rester à proximité de l'entrée durant l'office pour manœuvrer la porte, notamment en cas de sinistre.

Les plans relatifs à la rampe PMR sont conformes, le chantier démarrera selon les disponibilités de l'entreprise HANS maçonnerie.

- Renaturation d'un espace au centre bourg et création d'un îlot de fraîcheur :

La première étape du projet de renaturation d'un espace au centre bourg touche à sa fin.

L'objectif était de redessiner le site en tenant compte des contraintes urbaines (accès au syndicat mixte, mairie, église, parking, quai de bus aux normes PMR, etc.) tout en portant un soin particulier à la gestion intégrée et durable des eaux pluviales. Je tiens à remercier l'entreprise Royer pour la qualité de son travail, les bénévoles pour la réalisation des finitions ainsi que tous les acteurs de ce projet, Monsieur Franck SCHUBERT notamment.

L'étape suivante débutera en fin d'année avec la mise en place de l'aménagement paysager.

- <u>Bûcher</u> :

Une réunion s'est tenue le 26 avril 2024 à 18h30 en mairie, en présence de :

- Mme Nadine SPETZ, Maire;
- Mme Doris JAEGGY, Adjointe;
- M. Frédéric GRUNENWALD, Adjoint;
- M. Lionel RAULX, major de la brigade de gendarmerie de Fellering ;
- M. Pascal HAUBENSACK, chef de poste de la Brigade Verte de Vieux-Thann;
- La classe 2006 / 2026 dont le président est M. Nathan JAEGGY;
- Les parents de certains conscrits.

Cette réunion, organisée à l'initiative de la commune, devait permettre de préciser différents points relatifs à l'organisation et à la sécurisation de la manifestation. Une première réunion d'organisation

s'était tenue le 16 février 2024 en présence de la classe afin d'exposer la convention (annexée à ce compte-rendu) qui engage mutuellement les conscrits et la commune. La présence des gendarmes et de la Brigade Verte avait permis de clarifier l'aspect réglementaire de cette manifestation. La pose de la clôture a débuté ; c'est l'entreprise MURA qui en a la charge. Le chantier sera terminé pour la crémation.

- Modification du système de collecte des déchets :

Distribution progressive des bacs OMR et EMR, installation des bacs provisoires des collecte des biodéchets.

Un débat s'engage ensuite autour du nouveau procédé de collecte des déchets.

Dernières opérations en matière d'urbanisme :

- 1 permis de construire a été réceptionné pour l'installation d'un robot d'alimentation le 13/05/2024
- 6 déclarations préalables ont été réceptionnées :
 - Mise en place d'un abri de jardin le 03/04/2024
 - o Installation de panneaux photovoltaïques le 11/04/2024
 - o Création d'une rampe PMR le 19/04/2024
 - o Installation d'une pergola bioclimatique sur terrasse existante le 22/04/2024
 - Construction d'une extension en bois sur vide sanitaire le 25/04/2024
 - o Installation d'un générateur photovoltaïque le 28/05/2024
- 1 permis de démolir a été réceptionné pour la démolition d'une maison de feu année 2000 le 23/05/2024

- 1 DIA a été réceptionnée concernant les sections 03, 06, 10 La commune n'a pas usé de son droit de préemption.	le 23/04/2024
Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire ren séance à 22h25.	nercie les membres présents et lève la
Daniel MOSER	Nadine SPETZ
Secrétaire de séance	Maire